



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

SIEVO DU VAL DE L'OGNON

3 Rue du Val de l'Ognon 25170 COURCHAPON

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Unité de gestion 370 SIEVO DU VAL DE L'OGNON

Installation 070000708 RESEAU MARNAY

Point surveillance 2845 MARNAY LES BROSSES

Commune prélèvement MARNAY

Destinataires ARS DT 70 - COMMUNE - SIEVO

Préleveur LDVH Date Prél 07/10/2025 Heure Prél 13:00 Référence commande 2025/001 Date Récept 07/10/2025 Heure Récep 15:30

Date début analyse 07/10/2025

RAPPORT D'ESSAI HY2541-4360

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 41-66

Lieu exact prélèvement 1 les Brosses

Eau TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères	Qualités
					Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Prélèvement	FD T 90-520	CBA			
#	Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	<0.05	mg/L	1	1
#	Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0.06	mg/L	1	/
#	Température	Détermination T°C v4	16.0	°C	1	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères	Qualités
				,	Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	3	/mL	1	/
#	Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	2	/mL	1	/
#	Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	1	0
#	E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
#	Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	1

RAPPORT D'ESSAI HY2541-4360

Analyse de Type D1

Examen Chimique D1 (Vesoul)

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères	Qualités
				'	Code de santé publique	
					Limites	Références
	Aspect	Qualitative	normal			
	Couleur	Qualitative	aucune			
	Odeur	Qualitative	nulle			
#	рН	NF EN ISO 10523	7.7	pН		[6.5 ; 9.0]
#	T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v4	13.6	°C		
#	Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	442	μS/cm		[200 ; 1100]
#	Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0.50	NFU		2.0
#	Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

CONCLUSION GENERALE

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Dossier validé le : 10/10/2025 La Responsable Qualité

Imprimé le : 10/10/2025

Bérengèri BOUTARD

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe l et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.* données fournies par le client dont le laboratoire ne peut être tenu responsable. Lorsque le laboratoire n'assure pas le prélèvement, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.